



Sylvie's essences

Libérez vos émotions

Chartre du praticien médecines douces

le praticien s'engage à

Il ne formule pas de diagnostic. Il ne fait jamais suspendre un traitement médical en cours sans l'accord du médecin traitant et ne s'oppose pas à une intervention chirurgicale.

Il ne suggère jamais à son patient d'interrompre le suivi médical, les examens ou les investigations nécessaires à déterminer ou préciser la / les causes de sa maladie.

S'il le juge nécessaire dans l'intérêt et pour assurer la sécurité de son patient, il s'adressera à un médecin mieux à même de traiter son cas avec toute la compétence nécessaire.

Il ne divulgue les résultats de son intervention qu'avec l'assentiment de son patient.

Il est tenu de respecter le secret professionnel et d'observer la plus grande discrétion en toutes circonstances.

Il se fait un devoir d'apaiser, de soulager ou d'atténuer, jusqu'à l'extrême limite de ses moyens, la souffrance de ceux qui ont recours à lui.

Il prêtera son assistance et sa compétence bénévolement si nécessaire aux indigents, aux porteurs de handicaps et aux malades en phase terminale, à la demande ou sur les conseils du médecin traitant.

Il ne recevra pas en consultation et ne traitera pas les mineurs ou les déficients mentaux hors de la présence de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Dans ses relations avec son patient il restera sobre, honnête et de bonne foi. Il évitera dans son discours les allégations mensongères, les paroles maladroites ou nocives.

Il ne bercera pas le consultant d'illusion trompeuse. Il s'interdira de faire appel à des superstitions. Il ne se livrera pas à la prévarication.

Dans l'exercice de sa profession, le praticien ne surestimera ni ses compétences, ni ses possibilités.

Il se refuse à assimiler la profession de guérisseur - magnétiseur à une quelconque science occulte, à confondre son art avec celui des arts divinatoires ou de la parapsychologie.

Il s'engage sur l'honneur et sous serment à respecter les statuts, le code de déontologie et les règlements du Gnoma et du Snamap.

Primum non nocere (d'abord ne pas nuire) telle doit être la devise du praticien en médecine douce qui, en tout temps et en tous lieux, respectera le Serment d'Hippocrate.